

**Please direct all  
communications to:**

Grand Central Station,  
P.O. Box 459,  
New York, NY 10163  
Fax: (212) 870-3003

Le 1 juin 2021

**Aux :** Délégués des régions, administrateurs actuels et anciens, membres nommés des comités, bureaux centraux et intergroupes, aux États-Unis et au Canada, personnel et directeurs du BSG et de AA Grapevine

**Objet :** Postes vacants d'administrateurs de Classe A – avril 2022

Chers amis,

Au nom du Comité du Conseil pour la mise en candidature, je tiens à vous informer que deux postes d'administrateurs non alcooliques (Classe A) seront vacants au Conseil des Services généraux à l'issue de la 72<sup>e</sup> Conférence des Services généraux, qui aura lieu en avril 2022. Le Comité espère constituer une liste de candidats qualifiés qui soit aussi diversifié que les AA s'efforcent de l'être.

Le Comité désire recevoir les curriculum vitae de professionnels qui, selon vous, souhaiteraient servir en tant qu'administrateurs non alcooliques (Classe A), ou succéder à l'honorable Christine Carpenter et à Nancy McCarthy au moment de la rotation au sein du Conseil des Services généraux en avril 2022.

Comme vous le savez, le Conseil des Services généraux compte 21 administrateurs, dont 14 alcooliques, élus par les membres AA, et 7 non alcooliques. Ces derniers sont des professionnels qui se dévouent sans compter et qui représentent différents champs d'activité, dont la comptabilité, le clergé, le milieu correctionnel, l'éducation, les finances, les soins de santé, le droit, la médecine, les forces armées, la psychologie, le travail social et la science, pour ne nommer que ceux-là. Outre leur sens avéré du leadership, ils font profiter les Alcooliques anonymes de leur expérience professionnelle, et ils ont à cœur d'aider les alcooliques à devenir abstinents et à mener une vie saine et productive.

**Temps exigé** – Les administrateurs non alcooliques (Classe A) remplissent deux mandats consécutifs de trois ans. Ils sont remboursés de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et de repas. On encourage les candidats à discuter de cet engagement avec leurs proches et leur employeur. Comme les candidats possèdent une expérience qui peut profiter à l'ensemble du Mouvement des AA, leur disponibilité et leur éventuelle participation aux réunions suivantes sont essentielles :

- trois réunions trimestrielles de fin de semaine – du samedi matin au lundi midi ;
- une conférence de sept jours – 72<sup>e</sup> Conférence des Services généraux prévue en avril 2022 ;
- un forum territorial d'une fin de semaine, environ tous les 18 mois ;
- toutes les réunions extraordinaires du Conseil ;
- participation possible
  - siéger au conseil d'administration de AA World Services inc. ou de AA Grapevine inc. (au moins 7 rencontres au cours d'une année) ;
  - siéger à des sous-comités du Conseil des Services généraux ou d'un conseil d'administration selon les besoins ;
  - participer à des séances d'orientation, de leadership et de planification stratégique, qui nécessitent souvent des vidéoconférences ;
  - prendre la parole lors d'événements territoriaux, régionaux ou locaux des AA ou y participer.

**Date limite : le vendredi 23 juillet 2021** – Veuillez faire parvenir les curriculum vitae par courriel à [nominating@aa.org](mailto:nominating@aa.org) ou par la poste à l'attention de : Secrétaire, Comité du Conseil pour la mise en candidature, Bureau des Services généraux, P.O. Box 459, New York, NY 10163.

Je vous prie d'accepter mes sincères salutations.



Linda L. Chezem, J.D., présidente, Conseil des Services généraux

P.J. Procédure d'élection des administrateurs de Classe A

## PROCÉDURE N° 4

### **PROCÉDURE D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DE CLASSE A**

1. Le président du Conseil des Services généraux informe les membres qu'un poste d'administrateur de Classe A devient vacant, en adressant une lettre aux délégués des régions, au personnel du BSG et de Grapevine, aux conseils d'administration de AAWS et de Grapevine, aux membres nommés des comités, aux administrateurs actuels et anciens, de même qu'aux bureaux centraux et aux intergroupes des États-Unis et du Canada. Le poste vacant est aussi annoncé dans le numéro suivant du *Box 4-5-9* et, dans la mesure du possible, dans les prochains numéros du Grapevine et de La Viña. L'année où a lieu un congrès international, des lettres annonçant les postes vacants sont envoyées aux professionnels non alcooliques choisis pour participer à ce congrès. Dans l'annonce, on invite les « amis des AA » qui sont disposés à servir comme administrateurs (non alcooliques) de classe A à faire parvenir leur curriculum vitae exposant leur expérience professionnelle ou en gestion, ainsi que les raisons pour lesquelles ils désirent servir le Mouvement des Alcooliques anonymes.
2. Les curriculum vitae sont remis au Comité du Conseil pour la mise en candidature. Dès qu'il est informé d'un poste vacant d'administrateur de Classe A, le Comité du Conseil pour la mise en candidature demande au Conseil des Services généraux de dresser un inventaire des compétences et antécédents de ses membres actuels et de relever les lacunes possibles, puis de l'en informer.
3. Après avoir examiné les curriculum vitae, le Comité du Conseil pour la mise en candidature choisit un maximum de quatre candidats pour chacun des postes vacants. Il demande au délégué de la région où le candidat a sa résidence ou son travail de fournir une rétroaction sur celui-ci avant qu'une invitation ne lui soit transmise. Les candidats reçoivent ensuite du président du Conseil des Services généraux une invitation à se présenter à la réunion du Conseil de fin de semaine au cours de laquelle ils seront interviewés par les membres du Comité du Conseil pour la mise en candidature. Avant cette réunion, il conviendrait que les administrateurs du Conseil des Services généraux aient reçu les curriculum vitae des candidats.
4. Au cours de l'entrevue, il incombe au Comité du Conseil pour la mise en candidature de bien informer les candidats au sujet du temps qu'ils devront consacrer à leur fonction d'administrateurs de Classe A. Comme les conseils fonctionnent différemment et que le service au sein d'autres conseils exige peut-être un engagement limité, le Comité devrait prendre soin d'indiquer qu'on s'attend à ce que les administrateurs de Classe A assistent à toutes les réunions du Conseil.

#### **Temps exigé des administrateurs**

On s'attend à ce que les administrateurs assistent au moins à : trois réunions du Conseil, lesquelles commencent le samedi matin et se terminent le lundi midi ; une réunion trimestrielle combinée à la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril ; un forum territorial, qui dure toute la fin de semaine, environ une fois tous les dix-huit mois ; toutes les réunions extraordinaires du Conseil. Il appartient au conseil d'administration de déterminer la durée du mandat, mais il peut arriver qu'un administrateur de Classe A soit

invité à siéger pendant au plus trois ans au Conseil d'AA World Services ou à celui d'AA Grapevine, qui se réunissent plus souvent que le Conseil des Services généraux. Les administrateurs font partie de comités du Conseil des Services généraux et peuvent aussi siéger à des sous-comités du Conseil ou du conseil d'administration, qui tiennent souvent des conférences téléphoniques. Les administrateurs peuvent être invités à des événements des AA territoriaux, régionaux ou locaux. Ils remplissent deux mandats consécutifs de trois ans. On encourage les candidats à discuter de cet engagement avec leurs proches et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et de repas.

5. Au terme des entrevues, le Comité du Conseil pour la mise en candidature recommande l'élection d'une seule personne à chacun des postes vacants du Conseil des Services généraux. Après que le Conseil des Services généraux a donné son approbation, il convient d'en informer le candidat et le délégué de la région de la Conférence où le candidat a sa résidence ou son travail, en prenant soin d'indiquer que la décision doit être confirmée par la Conférence des Services généraux.
6. Le nom d'un candidat (pour chaque poste vacant) est présenté à la Conférence des Services généraux et des copies de son curriculum vitae sont mises à la disposition des membres présents à la Conférence – avant que le candidat ne soit recommandé à la Conférence.
7. À la réunion qu'il tient après la Conférence, le Conseil des Services généraux élit le candidat administrateur de Classe A (pour chaque poste vacant).
8. Pour les vacances prévues, en raison de la rotation habituelle, le processus devrait commencer immédiatement après la Conférence qui marque le début de la dernière année de service de l'administrateur.
9. Pour les vacances imprévues, le processus devrait commencer dès que le poste devient vacant s'il reste suffisamment de temps avant la prochaine Conférence.